

Lettres du représentant Pocholle relatives à la situation militaire dans le département d'Ille-et-Vilaine, en annexe de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793)

Pierre Pomponne Amédée Pocholle

Citer ce document / Cite this document :

Pocholle Pierre Pomponne Amédée. Lettres du représentant Pocholle relatives à la situation militaire dans le département d'Ille-et-Vilaine, en annexe de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 137-138;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39210_t1_0137_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024



 \mathbf{F} .

Plan de campagne des armées de l'Ouest et de Brest réunies (1).

Aujourd'hui 24 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

Les généraux de l'armée de l'Ouest et de celle de Brest, assemblés au conseil de guerre, en présence des citoyens Bourbotte, Boursault et Pocholle, représentants du peuple à l'effet d'arrêter un plan de campagne pour les deux armées.

Il a été proposé, avant de décider le plan de marche, s'il ne serait pas utile de réunir les deux armées de manière à n'en former qu'une. Cette proposition ayant été discutée longtemps a été ajournée pour le moment jusqu'à ce qu'on eût décidé le plan de marche. Ce plan, après une mure délibération, a été arrêté ainsi qu'il suit :

lo.

« Les troupes qui sont à Dinan et partie de celles qui sont à Saint-Malo iront prendre poste à Dole.

20,

« Les deux armées marcheront sur deux colonnes.

30.

« La plus faible prendra la route de Fougères, et emploiera deux jours pour s'y rendre.

40,

La plus forte prendra la route d'Antrain.

 5°

« Les 100 chevaux de la droite avanceront toujours sur l'ennemi pour le harceler.

 $6^{\rm o}$.

« Le général Sépher sera invité de se porter sur Vire et Villedieu.

70

La brigade du général Canuel et la réserve de l'armée de l'Ouest aux ordres de l'adjudant général Klinger seront réunies à l'armée de Brest. » Fait à Rennes, les mêmes jour et an que dessus.

Signé: Chalbos, Rossignol, Boucret, Vergnes, Buoin, Kléber, David, Joseph Amey, Julien, Chambertin, Marceau, d'Embarreré, Esnüe Lavallée, Turreau, Bourbotte et Pocholle.

Pour copie conforme à l'original :

Le général en chef de l'armée des Côtes de Brest,

ROSSIGNOL.

Ġ.

Lettre du représentant Pocholle, commissaire dans le département d'Ille-et-Vilaine (1).

Pocholle, représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine, à la Convention nationale.

- « Rennes, le 2 frimaire de l'an II.
- « Citoyens collègues,
- « Je désire être le premier à vous annoncer une nouvelle qui doit combler de joie toute la République. Les brigands viennent d'être battus complètement près de Dol. Leur bande scélérate est toute dispersée, ils fuient dans les marais cacher leur honte et leur épouvante. Nos braves républicains les atteignent partout. Ce pays dans lequel ils s'étaient flattés d'établir leur empire est sauvé de leur fureur. Encore quelques jours, et il ne restera d'eux que leurs cadavres.
 - Salut et fraternité.

« Роспосые.

« On m'amène à l'instant l'un des chefs de l'armée catholique, nommé Puthod. La Commission militaire va en faire justice, après avoir tiré de lui tous les renseignements qui pourront être utiles. »

П.

Deuxième lettre du représentant Pocholle, commissaire dans le département d'Ille-et-Vilaine (2).

Pocholle, représentant du peuple, à la Convention nationale.

« Rennes, ce 3 frimaire de l'an II de la République.

Ne vous hâtez pas de rendre publiques les nouvelles que je vous ai annoncées hier. Nos

(1) Archives du ministère de la guerre : Armée des côles de Brest, carton 5/14.

(2) Archives du ministère de la guerre : Armée des côtes de Brest, carton 5/14.

⁽¹⁾ Archives du ministère de la guerre : Armée des côles de Brest, carton 5/14.

revers ont souvent suivi de près nos triomphes et les dernières journées en fournissent encore de trop tristes preuves. Rossignol est rentré cette muit dans Rennes avec une partie de son armée. L'ennemi a occupé le poste d'Antrain et nos troupes ne sont point encore ralliées. Bour-sault, qui part demain, vous donnera de plus amples détails, jo n'ai pu encore en recueillir. Le courage des vrais républicains n'est point abattu, il ne le sera jamais. Mais l'audace des malveillants et des traîtres va renaître avec leur espoir.

« Salut et fraternité.

« Росноць, »

CONVENTION NATIONALE

Séance au 6 frimaire, an II (mardi 26 novembre 1793).

(Mardi 26 novembre 1793.)

A l'ouverture de la séance, un secrétaire donne lecture de la correspondance (1).

La commune de Craponne, district du Puy, réunie en Société populaire, offre 76 paires de souliers pour les défenseurs de la patrie, félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

L'Assemblée décrète mention honorable de cette adresse et l'insertion au bulletin (2).

Suit un extrait de l'adresse de la commune de Craponne, d'après le Bulletin de la Convention (3).

La commune de Craponne, district du Puy. département de la Haute-Loire, réunie en Société populaire, félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste. Elle offre 76 paires de souliers pour les défenseurs de la patrie; elle attend, pour en faire l'envoi, qu'on lui indique une destination.

Renvoyé au comité des marchés.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 158.
(2) Ibid.

~----

La Sceiété républicaine de Poitiers annonce que les progrès de la philosophie s'opèrent avec rapidité. « A notre voix, dit-elle, les signes de la superstition disparaissent, nos temples vont être purifiés, les bustes des victimes de la liberté remplaceront ces physionomies saintement ridicules, et toutes ces faces d'argent descendront humblement dans le creuset national, pour servir à défendre le droit du peuple contre la tyrannie. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Soociété populaire de Poitiers (2).

« Citoyens représentants,

 Les progrès de la philosophie s'opèrent avec une rapidité étonnante. Poitiers jadis le repaire du cagotisme est maintenant à la hauteur de la Révolution; l'aristocratie est à l'agonie, le fanatisme et la superstition expirent, l'hydre du fédéralisme n'existe plus que par le souvenir cruel du sang qu'il a fait répandre, le flambeau de la raison éclaire tous les cœurs, électrise toutes les âmes, cufin notre régénération politique s'est faite à pas de géants, les préjugés viennent se heurter et se briser aux pieds de la statue de la liberté. Déjà presque tous nos prêtres ont abjuré pour jamais le charlatanisme sacerdotal, ils ne veulent plus être que les apôtres de la liberté et les ministres de sa sainte morale; tous ont déposé publiquement sur notre bureau leurs lettres de prêtrise, production de l'orgueil et de l'ignorance, le peuple a applaudi avec enthousiasme; le bandeau de l'erreur et du mensonge qui couvrait ses yeux s'est déchiré, il a reconnu que la religion ne consistait que dans un vain appareil de cérémonies, que l'hommage digne d'être offert à l'Etre suprême était la pratique de la vertu, et son culte le plus cher, l'amour de la patrie.

« A notre voix, les signes de la superstition disparaîtront, nos temples seront épurés, les bustes des victimes de la liberté remplaceront ces physionomies saintement ridicules, et toutes ces faces d'argent descendront humblement dans le creuset national. Instruments inventés pour égarer le peuple, ils lui serviront à défendre ses droits contre les tyrans couronnés, vainement

ligués pour les lui ravir.

_.. .. ____ . .

« Les sans-culottes composant la Société des Amis de la Constitution de 1793.

« Masson, président; Adrien Marrot, secré-taire; Mouton; RIGAUMIER, secrétaire; COUTURIER. "

La Société populaire de Châteaudun demande qu'il soit décrété que chaque commune dressera dans son enceinte un tableau où seront inscrits les noms de ses enfants morts au champ d'honneur, pour défendre les personnes, les propriétés,

⁽³⁾ Bulletin de la Convention du 6° jour de la 1re décade du 3° mois de l'an II (mardi 26 novembre 1793).

⁽¹⁾ Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 158.
(2) Archives nationales, carton C 285, dossier 829.